

Oui, le confinement a précipité les dépôts de bilan

Même si, grâce au dispositif de chômage partiel, le confinement n'a pas entraîné en France de vague de défaillances aussi massive que dans beaucoup d'autres pays, il a néanmoins précipité les défaillances des entreprises dont la situation était déjà dégradée avant l'épidémie, nous apprend le cabinet Ellisphere dans son dernier bilan.

Hausse des procédures de sauvegarde et des liquidations judiciaires

Il fallait s'y attendre : le confinement a eu un impact sur la survie des entreprises. Le recours aux procédures de sauvegarde, jadis ignoré ou boudé par les entreprises, augmente. Pour rappel, ces procédures permettent de suspendre les échéances de dettes ainsi que les actions en justice des créanciers. Parallèlement à l'augmentation de leur nombre, on observe que ces 12 derniers mois, les procédures de sauvegarde concernent des entreprises à plus forte masse salariale (61 salariés en moyenne ces douze derniers mois contre 37 sur les douze mois précédents) et au chiffre d'affaires plus élevé (19 millions d'euros contre 11 millions).

Les liquidations judiciaires, elles aussi, sont en hausse (même si cette hausse est plus contenue). En mars-mai 2020, les liquidations judiciaires ont représenté 80% de la totalité des défaillances d'entreprise, contre une moyenne de 75% en 2019. Selon Ellisphere, il y aurait deux explications possibles : soit ce serait un témoignage de la situation désespérée des entreprises défaillantes n'ayant pu obtenir aucun des soutiens ou des aides proposés, soit cela témoignerait d'une gestion plus drastique ou pragmatique des greffes.

Les entreprises proposant des services aux particuliers ont beaucoup souffert pendant le confinement

Quels sont les secteurs à avoir le plus souffert ? Sans surprise, ce sont les secteurs dont les produits et services sont devenus moins nécessaires voire pas nécessaires du tout pendant le confinement. Au sein des procédures judiciaires ouvertes en mars-mai 2020, par comparaison à la même période en 2019, on observe une augmentation de la part des services aux particuliers (+3,5%), des services aux entreprises (+2,2%), du textile-habillement-cuir (+1,8%), des biens de consommations et biens d'équipements du foyer (+1,6%) ainsi que du secteur de l'Informatique et électronique (+1,2%).

Ces secteurs ont été visiblement plus affectés tant en amont (production) qu'en aval (vente au détail ou service) par les mesures drastiques de confinement avec la fermeture de sites ou l'impossibilité de développer des relations commerciales normales.